fût comprise de tous, et il en faisait faire une application familière avant de passer à une autre. Il suivait ainsi le système employé par Roger Ascham, précepteur de la reine Elisabeth, et adopté dans les écoles de l'Allemagne.

Au mois d'octobre 1833, il alla s'établir à Hanwell (Middlesex). Il y ouvrit une école qui est devenue un collége international libre, où il préparait les jeunes gens pour les écoles supérieures. En 1834, le docteur Walmsley, recteur d'Hanwell, accablé par les infirmités de la vieillesse, le choisit pour vicaire, et pendant douze années Emerton remplit ces fonctions au gré de tous ses paroissiens. Il s'attacha tellement à ceux-ci, qu'il ne voulut point les quitter lorsqu'en 1842 on lui offrit le bénéfice viager de New-Brentford. Il laissa l'évêque de Londres libre d'en disposer, dans l'espoir que ce prélat se souviendrait de lui lors de la vacance du bénéfice d'Hanwell. Mais, à la mort du docteur Walmsley, Emerton fut brutalement dépossédé de son vicariat, avec défense de prêcher dans l'église où ses paroissiens, pendant douze années, avaient pris tant de plaisir à aller entendre sa parole. Cependant il avait rempli son devoir avec un talent, une assiduité, une énergie et un zèle qu'on ne pouvait surpasser; l'enfant, l'adulte, le vieillard étaient également l'objet de ses soins, et plus d'une fois il sacrifia ses intérêts pour secourir les pauvres.

Les améliorations à apporter dans l'enseignement ont été l'objet de la constante sollicitude du docteur Emerton. Dès l'année 1836, il proposa la création d'un conseil d'examinateurs pour établir des concours publics entre les élèves du même âge appartenant à différentes écoles. Cette proposition n'eut pas alors le résultat espéré; mais, vingt-deux ans après, lorsque la constitution de l'université de Londres fut renouvelée (1857-1858), les priviléges demandés furent pleinement concédés.

En 1854, quand la réforme de l'université d'Oxford fut mise à l'étude, il écrivit à lord John Russell une lettre dans laquelle il proposait d'adopter pour cette université le plan qui avait été jusqu'alors refusé pour celle de Londres. Il eut la satisfaction de voir sa demande bien accueillie et d'obtenirla création d'un conseil de délégués pour les examens locaux des personnes qui ne sont pas membres de l'université. L'exemple d'Oxford fut aussitôt suivi par l'université de Cambridge, et quelques années après, comme nous l'avons vu, par l'université de Londres. Ce qui paraissait, il y a trente ans, le projet d'un rêveur, est aujourd'hui pleinement réalisé, à l'avantage de tous.

En 1864, le docteur Emerton écrivit une *Lettre au comte de Clarendon* sur les imperfections des écoles publiques et le remède à y apporter. Une des améliorations que le docteur Emerton demandait avec l'autorité que donnent le talent et l'expérience était l'extension des examens locaux des universités d'Oxford et de Cambridge au moyen d'un conseil d'examiteurs choisis par le gouvernement. Il proposait, en outre, la création d'une école modèle, qui, prenant les inspirations des commissaires comme base de ses opérations, prouverait, par une bonne moyenne d'élèves des classes supérieures, que le but désiré serait facilement atteint. C'est cette école modèle que le docteur Emerton a été jaloux d'établir au collége international d'Hanwell, qu'il a dirigé pendant plus de trente ans. Au congrès des sciences sociales tenu à York en septembre 1864, il a rappelé, dans un discours justement apprécié, les opinions de toute sa vie sur les réformes à apporter dans l'enseignement public. En 1866, il proposa un prix de 50 livres (1,250 fr.) pour un *Essai* sur la grande importance d'un système plus parfait d'éducation pour les classes moyennes et les classes supérieures de la société, avec l'exposé des meilleurs moyens de l'établir et de le conserver. Le prix a été décerné au docteur Molesworth, vicaire de Spotland (Rochdale).

Mais le progrès de l'intelligence humaine par l'éducation n'eut pas le privilége d'absorber seul la longue carrière du docteur Emerton; avec la science et les arts, celui-ci voulait voir la paix régner entre les nations. Quand le plan d'ouvrir une exposition universelle à Londres, en 1851, fut arrêté, le docteur Emerton proposa, avec l'autorisation du prince Albert, un prix de 100 guinées (2,500 fr.) pour le meilleur *Essai* sur les avantages moraux et religieux que le monde pourrait en retirer, et il encouragea ainsi un tournoi pacifique entre les peuples. Le prix fut remporté par le docteur Molesworth, et la commission royale de l'Exposition universelle décerna une médaille au docteur Emerton pour les services qu'il avait rendus à cette entreprise internationale. Au mois de juillet 1859, il posa comme nouvelle question à résoudre : *De l'immense importance d'une étroite alliance entre l'Angleterre et la France*, et offrit un prix de 50 guinées (1,250 fr.) pour l'Angleterre, et deux prix, l'un de 1,000 fr. et l'autre de 250 fr., pour la France. Ce projet de concours eut l'approbation de lord Brougham, du comte de Clarendon et du comte de Shaftesbury, qui acceptèrent d'être juges des concurrents anglais. De son côté, Richard Cobden écrivit de Manchester au docteur Emerton, le 13 août 1859, c'est-à-dire trois mois avant le traité de commerce conclu entre l'Angleterre et la France (15 novembre) : « A la question placée en tête de votre prospectus pour un *Essai* à récompenser, sur « les » meilleurs moyens d'assurer une étroite union » entre l'Angleterre et la France, » je répondrai en peu de mots. Détruisez les douanes (*destroy the custom-houses*), qui empêchent l'échange des productions entre les deux pays, et vous rendrez la guerre aussi impossible que cela est maintenant entre l'Angleterre et l'Ecosse. Vous pourrez dire que ce n'est pas un remède pratique; mais je crains qu'il n'y en ait pas d'autre qui soit plus pratique. »

Le jury pour les manuscrits français était composé de MM. Mérimée, Thiers et Mignet. M. Thiers, en remerciant l'auteur de l'avoir désigné pour un des juges du concours, lui écrivait : « J'approuve fort le sujet que vous avez choisi, car, à mes yeux, l'union de la France et de l'Angleterre importe autant aux deux nations qu'au monde entier. » M. Mignet, de son côté, lui adressait les lignes suivantes : « On ne peut qu'applaudir au double prix que vous avez proposé en Angleterre et en France, et qui se recommande par l'importance du sujet et l'opportunité de sa mise en concours. L'intérêt de deux grands pays, la prospérité de la civilisation et la paix du monde tiennent à l'union maintenue de la France et de l'Angleterre, que, avec un généreux esprit et une sollicitude patriotique, vous voudriez voir resserrer encore et trouver le moyen de rendre perpétuelle. »

Le prix fut décerné, en Angleterre, au docteur Molesworth. Quant aux deux prix accordés à la France, ils ne furent pas donnés, aucun des manuscrits présentés n'ayant paru en être digne. Ces deux prix réunis servirent à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un système plus parfait d'éducation en Angleterre.

Pour arriver à une entente cordiale entre la France et l'Angleterre, le docteur Emerton crut qu'il était nécessaire, avant tout, que les Anglais et les Français apprissent réciproquement la langue les uns des autres. A cet effet, il fonda en Angleterre, en mémoire de Cobden, des classes où il enseignait gratuitement le français aux adultes. Après avoir fait une heureuse expérience de son système en Angleterre, il voulut en faire l'application en France. Arrivé à Paris au mois de janvier 1869, il obtint du ministère de l'instruction publique l'autorisation de faire des cours; il professait dans la salle des conférences du boulevard des Capucines, lorsque la mort vint l'atteindre à l'âge de soixante-quatorze ans.

Le docteur Emerton n'a jamais voulu être que maître d'école, et, malgré ses diplômes de maître ès arts et de docteur en théologie, il ne dédaignait pas de prendre le titre modeste d'instituteur. D'ailleurs, selon lui, « ce n'est pas le plus savant, mais celui qui a le plus d'expérience, qui est le meilleur professeur; un homme, enfin, n'est pas le plus capable de donner l'instruction parce qu'il est décoré du titre de professeur et que le lieu dans lequel il enseigne est appelé une université, et, ce qui nous importe, ce ne sont pas les moyens, mais les résultats : nous n'avons pas à examiner *où*, *comment*, ou *par qui* un enfant a été enseigné, mais *ce qu'il sait*. »

Le docteur Emerton a donné dans les journaux un grand nombre d'articles sur l'éducation, ainsi que des brochures sur le même sujet et quelques ouvrages classiques à l'usage de ses élèves. Ajoutons qu'il a publié à ses frais les mémoires qui ont obtenu les prix qu'il a proposés en diverses circonstances.

ÉMERVEILLABLE adj. (é-mèr-vè-lla-ble; *ll* mll. — rad. *émerveiller*). Etonnant, admirable : *Un ciel* ÉMERVEILLABLE, *tout resplendissant de constellations, couronnait ma tête.* (Chateaub.)

> Thétis ne suivrait-elle pas
> Ta bonne grâce et tes appas
> Comme un objet *émerveillable?*
> MALHERBE.

‖ Vieux mot dont la désinence ne convient pas au sens et qu'il ne faut pas tenter de ressusciter. *Emerveillable* signifierait proprement *capable d'être émerveillé*, et ne pourrait être accepté qu'avec ce sens.

ÉMERVEILLÉ, ÉE (é-mèr-vè-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Emerveiller. Qui éprouve un grand étonnement : *Je suis enfoncé dans l'histoire du temps présent; je suis* ÉMERVEILLÉ *de nos sottises.* (Volt.) *Quand une nation se dégrossit, elle est d'abord* ÉMERVEILLÉE *de voir l'Aurore ouvrir de ses doigts de rose les portes de l'Orient, et semer de topazes et de rubis le chemin de la lumière.* (Volt.) *Sous Louis XIV, des Iroquois, étant venus à Paris, ne furent* ÉMERVEILLÉS *que des boutiques de rôtisseurs.* (Mme Necker.)

> Soudain la terre entend des voix nouvelles,
> Maint peuple errant s'arrête *émerveillé.*
> BÉRANGER.

— **Syn. Emerveillé, abasourdi, ébahi,** etc. V. ABASOURDI.

ÉMERVEILLEMENT s. m. (é-mèr-vè-lle-man; *ll* mll. — rad. *émerveiller*). Grand étonnement, grande admiration : *L'*ÉMERVEILLEMENT, *et un* ÉMERVEILLEMENT *sans bornes comme sans intermittence, est le seul sentiment rationnel que puisse éprouver l'habitant d'une planète aussi singulière que la nôtre.* (Rev. indépendante.)

ÉMERVEILLER v. a. ou tr. (é-mèr-vè-llé; *ll* mll. — du préf. *é*, et de *merveille*). Fam. Causer un grand étonnement, une grande admiration à : *Le savoir de cet homme nous a tous* ÉMERVEILLÉS.

—Absol. : *Le jour, cette vallée* ÉMERVEILLE; *la nuit, elle fascine.* (V. Hugo.)

S'émerveiller v. pr. Etre émerveillé, saisi d'étonnement ou d'admiration : *Partout où la puissance de l'âme humaine se manifeste tout entière, il y a lieu de* S'ÉMERVEILLER. (De Custine.) *Le peuple est comme l'enfant : il* S'ÉMERVEILLE *de ce qu'il ne comprend pas.* (V. Hugo.)

> Un père qui raisonne est meilleur conseiller
> Qu'un cœur de dix-neuf ans prompt à *s'émerveiller.*
> PONSARD.

— **Antonymes.** Désenchanter, désillusionner, dessiller les yeux.

ÉMERY (Michel **Porticelli,** sieur D'), homme d'Etat et financier français, né à Lyon d'une famille d'origine italienne, mort en 1650. Il hérita de son père d'une charge de trésorier du roi, vint s'établir à Paris et entra au ministère. Emery avait tout ce qu'il faut pour réussir : souplesse avec les grands, morgue avec les inférieurs et défaut complet d'entrailles; aussi réussit-il. Richelieu l'estima et le fit avancer; Mazarin le combla d'honneurs et de biens. Devenu surintendant des finances (1643), il se montra fécond à créer de nouvelles taxes et de nouveaux moyens pour en opérer la rentrée. Malheureusement pour lui, il s'oublia un jour jusqu'à ordonner une retenue sur les gages des officiers du parlement (1848), et Mazarin dut le sacrifier aux murmures qu'excita cette mesure impolitique. Emery a écrit : *Histoire de ce qui s'est passé en Italie pour le regard des duchés de Mantoue et de Montferrat, depuis 1608 à 1630* (Bourg, 1632, in-4°).

ÉMERY (Jacques-André), théologien français, directeur général de la congrégation de Saint-Sulpice, né à Gex (Ain) en 1732, mort à Paris en 1811. Il étudia chez les jésuites de Mâcon, puis chez les sulpiciens de Paris, après avoir reçu les ordres (1756); devint successivement professeur de théologie à Orléans (1759), de philosophie à Lyon, docteur en théologie (1764), grand vicaire du diocèse d'Angers (1776), supérieur du séminaire de cette ville; fut nommé, en 1782, directeur général de la congrégation de Saint-Sulpice, et pourvu, deux ans plus tard, de l'abbaye de Boisgroland. Un évêché ayant été érigé à Baltimore (Etats-Unis) en 1789, il y envoya plusieurs de ses prêtres pour y établir un séminaire. Malgré la modération dont il fit preuve au milieu des querelles du clergé, au commencement de la Révolution, il fut emprisonné pendant la Terreur. Il resta dix-huit mois sous les verrous, calmant ceux de ses compagnons qu'aigrissait la captivité. Aussi fut-il épargné par Fouquier-Tinville, qui disait : « Ce petit prêtre empêche les autres de crier. » Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il administra, jusqu'en 1797, le diocèse de Paris en l'absence de M. de Juigné, dont il avait été grand vicaire. En 1802, il refusa l'évêché d'Arras, et subit une détention momentanée pour avoir refusé d'adhérer au concordat; mais ensuite il se rallia au premier Consul, et en obtint le rétablissement du séminaire de Saint-Sulpice. Conseiller de l'Université, il fit partie de plusieurs commissions ecclésiastiques. Sur la fin de sa vie, en 1809, des velléités d'opposition lui valurent la disgrâce de l'empereur. Le mérite de l'abbé Emery, au point de vue des convictions et de la conduite publique, a été contesté parmi les petites Eglises qui divisent l'Eglise gallicane; les uns l'ont accusé d'avoir adulé le pouvoir, les autres de l'avoir irrité en le bravant; son éloge comme prêtre résulte peut-être de ces deux blâmes si opposés. Outre des ouvrages originaux, on a de lui plusieurs compilations bien faites, destinées à appuyer les principes de la religion par les écrits des philosophes spiritualistes. Nous citerons : *Esprit de Leibnitz* (Lyon, 1772, 2 vol. in-12), précédé d'une préface dans laquelle l'abbé Emery se déclare « partisan sincère de l'Eglise gallicane; » *Esprit de sainte Thérèse, recueilli de ses œuvres* (Lyon, 1775, in-8°); *Principes de Bossuet et de Fénelon sur la souveraineté* (Paris, 1791, in-8°); *Politique du bon vieux temps* (Paris, 1797, in-8°); le *Christianisme de François Bacon, chancelier d'Angleterre* (Paris, 1792, 2 vol. in-12); *Moyens de ramener l'unité catholique dans l'Eglise* (Paris, 1802); *Défense de la religion contre les objections des esprits forts*, suivie de *Pensées sur la religion*, trad. de L. Euler (Paris, 1805, in-8°); *Pensées de Descartes* (Paris, 1811, in-8°); une édition de *Nouveaux opuscules de l'abbé Fleury*, avec une préface (Paris, 1807) où Emery déclare « que la puissance des papes est souveraine et qu'elle s'élève au-dessus de tout, » proposition essentiellement ultramontaine.

ÉMERY (Jean-Antoine-Xavier), jurisconsulte français, né à Beaucaire en 1756, mort à Nîmes en 1794. Conseiller à la cour des aides de Montpellier lorsque éclata la Révolution, il fut incarcéré à Nîmes sous l'accusation de royalisme, pendant la Terreur, et il mourut en prison. On lui doit un *Traité des successions, obligations*, etc. (Avignon, 1787, in-4°), qui atteste beaucoup de savoir, et un *Traité des testaments* resté inédit.

ÉMERY (Edouard-Félix-Etienne), médecin français, né à Lemps (Isère) en 1788, mort à Paris en 1856. Attaché en 1808 au service médical de l'armée, il fit les campagnes d'Autriche, d'Espagne et de Russie. Il donna sa démission à la Restauration, exerça sa profession à Paris et collabora à divers journaux de médecine. En 1830, Emery devint professeur d'anatomie à l'Ecole des beaux-arts, fut créé membre de l'Académie de médecine en 1835, chef du service médical des filles publiques, etc., etc. Il a écrit un assez grand nombre de mémoires et des observations qu'il a recueillies dans l'exercice de son art. Il a aussi publié un traité : *De la teigne* (Paris, 1841, in-8°).

ÉMERY, nom d'un homme politique et d'un ingénieur français. V. EMMERY.

ÉMÈSE s. m. (é-mè-ze — du gr. *emesis*, vomissement). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des géocorises, tribu des réduviens, qui ressemblent à certaines mantes, marchent lentement et par saccades, se traînant sur leurs longues pattes comme sur des échasses, et qui habitent les contrées méridionales de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique du Sud.

ÉMÈSE ou **ÉMATH**, en latin *Emesa*, ville de l'ancienne Cœlésyrie, au N.-E. de Sidon, à l'O. de Palmyre, sur l'Oronte. Elle était célèbre par un temple splendide du Soleil, dont les grands prêtres formaient une aristocratie puissante; c'est de là que tirèrent leur origine les empereurs romains de la famille syrienne. Héliogabale et Alexandre Sévère se glorifiaient de cette origine. C'est à Emèse que périt Odeinathus, l'époux de Zénobie, et que cette reine célèbre fut vaincue quelques années après. Cette ville donna le jour au philosophe Longin et à l'évêque martyr Sylvanus. Occupée en 636 par les Sarrasins, elle prit son nom moderne de Homs; mais elle dut, en 1099, se soumettre aux croisés. Un tremblement de terre, au XIIe siècle, en renversa les monuments, dont les ruines jonchent encore le sol. V. HOMS.

ÉMÉSIDE adj. (é-mé-zi-de). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre émèse.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères, ayant pour type le genre émèse.

ÉMÉSIEN, IENNE s. (é-mé-zi-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant d'Emèse; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* EMÉSIENS. *Elagabal est un dieu* ÉMÉSIEN.

ÉMÉSIS s. m. (é-mé-ziss — mot gr. qui signif. vomissement). Entom. Genre de papillons formé aux dépens des érycines, et dont l'espèce type vit à la Guyane.

ÉMÉSODÈME s. f. (é-mé-zo-dè-me — de *émèse*, et du gr. *demas*, corps). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères de la famille des géocorises, tribu des réduviens.

— **Encycl.** Ce genre d'insectes hémiptères hétéroptères, assez voisin des punaises, ne comprend qu'une seule espèce, l'*émésodème domestique*, classée autrefois dans le genre *ploière*. Cet insecte, d'un brun jaunâtre, se trouve communément dans les maisons, en Espagne et en Italie. D'après Scopoli, il pond une douzaine d'œufs oblongs, un peu velus, qu'il fixe avec du gluten. La larve qui en sort au bout de six jours ressemble à l'insecte femelle, sauf qu'elle est privée d'abdomen. Elle se montre en été et en automne; c'est la nuit seulement qu'elle sort pour chercher sa nourriture, consistant en jeunes tipules et en moucherons, qu'elle suce après les avoir saisis avec ses pinces. Elle attaque même sa propre espèce.

ÉMETH, la seconde divinité de la cosmogonie égyptienne. Elle vient immédiatement après Noétarque. « Les philosophes éclectiques ou néo-platoniciens la définissent l'Intelligence divine qui se connaît elle-même, de laquelle émanent toutes les intelligences et qui les ramène toutes dans son sein comme dans un abîme. » (Noël.)

ÉMÉTICITÉ s. f. (é-mé-ti-si-té — rad. *émétique*). Médec. Propriété d'un remède qui provoque des vomissements : *L'antimoine constitue l'*ÉMÉTICITÉ *de la préparation dans laquelle il entre.* (Complém. Acad.)

ÉMÉTINE s. f. (é-mé-ti-ne — rad. *émétique*). Chim. Alcali végétal extrait de l'ipécacuana.

— **Encycl.** La racine d'ipécacuana doit ses propriétés émétiques à une substance particulière, qui existe aussi dans plusieurs autres plantes, dans la racine de caïnça, par exemple; cette substance a été découverte en 1817 par Pelletier et Magendie, qui l'ont nommée *émétine*. Elle est pulvérulente, jaunâtre, altérable à l'air, douée de propriétés alcalines. Deux ou trois milligrammes déterminent des vomissements violents, un décigramme suffit pour tuer un chien. Elle donne, avec les acides, des sels incristallisables.

On emploie comme médicament, sous le nom d'*émétine brune*, de l'*émétine* très-impure, qu'on prépare sous forme d'extrait, en traitant par l'eau un extrait alcoolique de racine d'ipécacuana, saturant l'acide libre par de la magnésie carbonatée, filtrant et évaporant. On supprime souvent la saturation.

ÉMÉTIQUE s. m. (é-mé-ti-ke — du gr. *emetikon*, sous-entendu *pharmakon*, remède qui fait vomir; de *emein*, vomir, pour *femein*, avec digamma, latin *vomo*; de la racine sanscrite *vam*, rejeter). Pharm. Purgatif composé de tartrate de potasse et d'antimoine : *L'*ÉMÉTIQUE, *qui avait guéri Louis XIV dangereusement malade à Calais, causa la mort du cardinal Mazarin; d'où l'on dit que ce remède avait sauvé deux fois la France.* ‖ Vomitif quelconque : *L'ipécacuana, le sulfate de zinc, sont des* ÉMÉTIQUES. (Acad.) *La racine de sang appartient à une espèce de plantain; elle distille une liqueur rouge, violent* ÉMÉTIQUE. (Chateaub.)

— Adjectiv. Pharm. Qui contient de l'émétique : *Poudre* ÉMÉTIQUE. *Tartre* ÉMÉTIQUE. ‖ Qui est propre à faire vomir : *Les substances* ÉMÉTIQUES *sont généralement des poisons.* ‖ *Vin émétique*, Vin dans lequel on a fait infuser du verre d'antimoine : *Un empirique d'Abbeville guérit le roi avec du* VIN ÉMÉTIQUE. (Volt.)

— Chim. Se dit des sels dont l'émétine fait la base : *Sel* ÉMÉTIQUE.

— **Encycl.** L'*émétique* est incolore et inodore, d'une saveur âcre et désagréable; il cristallise en tétraèdres ou en octaèdres transparents qui s'effleurissent lentement à l'air. Il est soluble dans 14 parties d'eau froide et 1,88 d'eau bouillante. L'eau commune qui contient des carbonates de chaux et de magnésie en précipite de l'oxyde d'antimoine lentement à froid et rapidement à chaud. Les plantes astringentes, et entre autres le quinquina, précipitent complètement l'oxyde d'antimoine et neutralisent ainsi l'action de l'*émétique*. On le prépare en prenant :

Oxyde d'antimoine supposé sec.	10
Crème de tartre.	12
Eau bouillante.	100

On fait, avec une certaine quantité d'eau bouillante et les deux substances, une pâte liquide que l'on abandonne à elle-même pendant vingt-quatre heures; on ajoute de l'eau et l'on fait bouillir pendant une heure dans une bassine d'argent; on filtre, on concentre la liqueur jusqu'à 25° et l'on fait cristalliser. L'évaporation des eaux mères donne de nouveaux cristaux. M. Soubeiran prépare l'oxyde d'antimoine en décomposant à chaud le chlorure d'antimoine par le bicarbonate de soude.

L'*émétique* est employé en potion, en tisane, ou à l'extérieur sous forme de pommade et d'emplâtre; comme vomitif, ce sel est administré à la dose de 5 à 10 centigr.; on l'emploie comme purgatif à la dose de 5 centigr. dissous dans 1 lit. d'eau.

— Art vétér. Chez le cheval et chez les ruminants, l'*émétique* agit comme purgatif, comme diurétique et comme stimulant. On le donne utilement au cheval dans les indigestions simples ou compliquées de symptômes vertigineux; dans les hydropisies récentes et surtout dans les hydropisies anciennes; dans les maladies dites de poitrine, consistant en une congestion du poumon, ainsi que dans le début de la pneumonie avec râle crépitant, et dans les phlegmasies catarrhales des voies respiratoires. Chez le bœuf et chez le mouton, on l'emploie également avec succès dans les hydropisies et au début de la pneumonie. Chez le chien et le porc, l'*émétique* détermine le vomissement. On en fait usage dans les empoisonnements, dans la pneumonie, les angines tonsillaires ou couenneuses, dans la diphthérite, le croup, l'angine croupale, l'inappétence, les embarras gastriques, les affections du foie. L'*émétique* doit être donné sous la forme de breuvage, autant que possible, et avec les plus grandes attentions; il vaut même mieux le faire prendre en solution dans une petite quantité de boisson apprêtée pour l'animal. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que ce médicament est administré soit en poudre, soit en électuaire, soit en pilules ou bols. L'animal doit être à jeun. Les doses d'*émétique* qu'on peut donner à l'intérieur varient d'une manière très-sensible des grands aux petits animaux domestiques. Pour les solipèdes, on prescrit en moyenne de 5 à 15 grammes de tartre stibié; pour les grands ruminants, de 8 à 15 grammes, et pour les autres animaux, suivant la taille, de 2 à 5 centigrammes. Chaque fois que les doses d'*émétique* seront élevées, il y aura prudence à les fractionner et à les administrer en lavage à quatre ou cinq reprises différentes. A l'extérieur, l'*émétique* a des usages nombreux en médecine vétérinaire : en dissolution dans l'eau et employé en lotion, il peut servir à combattre les affections galeuses et dartreuses. On en compose aussi une pommade qui jouit des mêmes avantages.

L'*émétique* peut être altéré par beaucoup de substances qu'il est très-important de connaître en médecine vétérinaire. Tous les acides minéraux, les alcalis, les sulfates de soude et de chaux le décomposent. C'est pourquoi il ne faut point l'administrer en dissolution dans l'eau de puits, chargée de sulfate de chaux, mais bien dans l'eau distillée, ou, à défaut de celle-ci, dans de l'eau de rivière. Les substances astringentes végétales amères qui renferment du tannin ou de l'acide gallique, comme le quinquina, l'écorce de chêne, la noix de galle, etc., donnent, avec l'*émétique*, un composé insoluble : d'où l'indication de ne point mettre l'*émétique* en contact avec ces substances et de laisser les animaux à la diète lorsqu'on leur administre ce sel, parce qu'il peut être plus ou moins altéré par les matières alimentaires végétales, renfermant du tannin, contenues dans l'estomac ou dans les intestins. Il résulte toutefois des recherches de M. Clément (d'Alfort) : 1° que l'*émétique* peut être administré dans toute espèce de liquide, eau séléniteuse, eau carbonatée mucilagineuse aromatique, tannée et vineuse, sans qu'il éprouve de décomposition bien sensible, pourvu toutefois que les portions stibiées ne soient pas préparées trop longtemps à l'avance; 2° que les préparations qui tiennent en dissolution des principes mucilagineux, ceux-ci fussent-ils même associés à d'autres principes de nature astringente, comme le tannin, ne décomposent que difficilement l'*émétique*, et peuvent être employées sans inconvénient à titre de véhicule, en observant toutefois la prescription formulée ci-dessus; 3° que le précipité, quand il se forme dans les circonstances ci-dessus indiquées, est de l'oxyde d'antimoine ou un tannate insoluble de la même base, et très-probablement sans action sur l'économie animale; 4° que les liquides du cœcum possèdent une action décomposante très-marquée de l'*émétique;* 5° que, pour éviter cet inconvénient, il y a indication de dissoudre l'*émétique* dans la plus petite proportion d'un liquide quelconque, afin qu'il soit absorbé presque entièrement dans l'intestin grêle avant d'arriver au cœcum.

Formules pharmaceutiques stibiées pour les animaux. Le bol émétisé de White est composé avec 4 grammes d'aloès, 8 grammes d'*émétique* et 8 grammes de savon, et quantité suffisante de miel et de farine. On en fait huit bols que l'on donne au cheval comme diurétique altérant. Le bol émétisé de Strauss est composé avec 30 grammes de sel gemme, 8 grammes d'*émétique*, eau et farine en quantité suffisante pour faire quatre bols semblables, que l'on donne par jour au cheval. Le bol de White contre le catarrhe, composé avec 5 grammes d'*émétique* et 15 grammes d'anis en poudre, se donne au cheval le matin dans les affections catarrhales. Le bol de Delalière-Blaine est un mélange de 16 grammes de nitre, 8 grammes d'*émétique*, 4 grammes d'opium et du miel en quantité suffisante. Enfin le bol opiacé de White, composé de 5 grammes de chacune des substances suivantes : *émétique*, opium en poudre, cannelle en poudre, camphre en poudre et miel en quantité suffisante pour faire un bol, se donne le matin au cheval atteint de catarrhe chronique. — La boisson vomitive se fait avec 2 grammes d'*émétique*, 8 grammes d'ipécacuana en infusion dans 1 litre de décoction d'écorce de sureau. On en met un verre dans les boissons du porc et du chien. Le breuvage émétisé pour le bœuf menacé d'hydropisie, que l'on donne en quatre fois, consiste en 20 grammes d'*émétique* dissous dans 2 litres d'eau. Le breuvage émétisé de Delafond, pour les bœufs affectés de péripneumonie, est une dissolution de 2 à 6 grammes d'*émétique*, selon l'âge des animaux, dans un demi-litre d'eau, que l'on verse dans la bouche en dix ou douze fois. Le breuvage émétisé pour le bœuf, de Clater, se fait avec 2 grammes d'*émétique*, 10 de nitre, 5 de gentiane pulvérisée, 10 de camomille en poudre, 2 de gingembre et 1 litre de vin chaud. Il est indiqué contre les affections chroniques du poumon sans fièvre et avec grande prostration. Un autre breuvage de Clater comprend : digitale, 1 gramme; *émétique*, 2 grammes; scille en poudre, 4 grammes; opium, 1 gramme; décoction de gruau, 1 litre. On l'emploie contre les affections catarrhales chroniques du bœuf. Le breuvage émétisé pour le cheval est une dissolution de 10 grammes d'*émétique* dans 2 litres d'eau de rivière, que l'on donne en quatre fois au cheval atteint d'indigestion compliquée de vertige. Le breuvage émétisé pour le chien se fait avec 1 gramme d'*émétique* et un demi-litre d'eau. On le donne contre la toux du chien. Le breuvage émétisé antirhumatismal contient 4 grammes d'*émétique*, 125 grammes de vin de colchique et 1 litre de décoction de feuilles de frêne. Enfin, le breuvage émétisé expectorant contient 8 grammes de scille en poudre, 32 grammes de baies de genièvre, 16 grammes de kermès minéral, 4 grammes d'*émétique* et 1 litre 1/2 d'eau; on l'administre en une seule dose. L'électuaire émétisé de Hayne est fait avec 4 grammes d'*émétique*, 30 grammes de poudre de baies de genièvre, et quantité suffisante d'eau et de farine; on le donne deux fois par jour contre la pleurésie du cheval. Un autre, du même, est un mélange de 5 grammes de camphre et de 5 grammes d'*émétique*, de 30 grammes de baies de genièvre, et de farine et d'eau en quantité suffisante. On donne trois électuaires semblables par jour contre la pleurésie, la pneumonie et le rhumatisme du cheval. Enfin un troisième est composé avec 4 grammes d'*émétique*, 2 grammes de digitale en poudre ou 8 grammes d'essence de térébenthine, 30 grammes de baies de genièvre, et quantité suffisante d'eau et de farine; on fait prendre deux doses semblables par jour pour l'hydropisie du cheval. L'électuaire émétisé salin de Eckel contient 4 grammes d'*émétique*, 50 grammes de sulfate de potasse, 30 grammes de poudre de gentiane et une quantité suffisante d'eau et de farine; on emploie cet électuaire contre les coliques du cheval. Parmi les poudres, nous ferons connaître les plus importantes : 1° la poudre émétisée pour les chiens, de Blaine; elle se fait avec 1 gramme d'*émétique*, 10 grammes de nitre, 2 grammes de digitale; on divise le tout en 80 paquets et l'on en donne un chaque matin au chien affecté d'asthme ou de maladie chronique de poitrine; 2° la poudre émétisée tempérante pour les chiens; elle contient 1 gramme de digitale en poudre, 5 grammes de nitre et 0gr,15 d'*émétique*, que l'on administre en 20 doses. On en donne une toutes les deux heures aux chiens atteints de péripneumonie; 3° enfin la poudre d'*émétique* et de vératre, de Eckel, mélange de 2 grammes d'ellébore blanc en poudre avec 0gr,60 d'*émétique;* on fait prendre une moitié de cette quantité par jour, incorporée dans de la pâte de farine, pour le cochon; on administre la seconde moitié une demi-heure après la première, si les vomissements ne surviennent pas.

ÉMÉTISÉ, ÉE (é-mé-ti-zé) part. passé du v. Emétiser. Qui contient de l'émétique : *Potion* ÉMÉTISÉE.

— A qui l'on a donné de l'émétique : *Malade* ÉMÉTISÉ. *J'ai eu les intestins brouillés, des envies de vomir, de la fièvre, de l'insomnie; je devais être* ÉMÉTISÉ *aujourd'hui.* (Diderot.)

ÉMÉTISER v. a. ou tr. (é-mé-ti-zé — du gr. *emeô*, je vomis). Mettre de l'émétique dans : ÉMÉTISER *une tisane.*

— Donner de l'émétique à : ÉMÉTISER *un malade.*

ÉMÉTO-CATHARTIQUE adj. (é-mé-to-ka-tar-ti-ke — du gr. *emetos*, vomissement; *cathartikos*, purgatif). Pharm. Qui est en même temps vomitif et purgatif : *Médicament* ÉMÉTO-CATHARTIQUE.

— s. m. Remède qui provoque à la fois le vomissement et les selles : *L'emploi des* ÉMÉTO-CATHARTHIQUES.

— **Encycl.** On désigne sous le nom d'*éméto-cathartiques* des médicaments destinés à agir à la fois comme vomitifs et comme purgatifs. L'un des plus employés est un mélange de 0gr,05 de tartre stibié ou émétique et de 25 à 30 grammes de sulfate de soude ou de sulfate de magnésie : on le fait dissoudre dans un demi-litre d'eau ou mieux de bouillon aux herbes, et on l'administre par verres de dix minutes en dix minutes. On remplace quelquefois l'émétique par de la poudre d'ipécacuana.

ÉMÉTOGRAPHE s. m. (é-mé-to-gra-fe — du gr. *emetos*, vomissement; *graphô*, j'écris). Didact. Auteur d'un traité sur les vomitifs.

ÉMÉTOGRAPHIE s. f. (é-mé-to-gra-fî — rad. *émétographe*). Didact. Science des vomitifs; traité sur les vomitifs.

ÉMÉTOGRAPHIQUE adj. (é-mé-to-gra-fi-ke — rad. *émétographe*). Didact. Qui a rapport à l'émétographie : *Essais* ÉMÉTOGRAPHIQUES.

ÉMÉTOLOGIE s. f. (é-mé-to-lo-jî — du gr. *emetos*, vomissement; *logos*, discours). Didact. Traité sur les vomitifs ou sur les vomissements.

ÉMÉTOLOGIQUE adj. (é-mé-to-lo-ji-ke — rad. *émétologie*). Didact. Qui a rapport à l'émétologie : *Dissertations* ÉMÉTOLOGIQUES.

ÉMETTRE v. a. ou tr. (é-mè-tre — du latin *emittere*, de *e*, et de *mittere*, envoyer, exactement le même que le composé sanscrit *unmath*, agiter, de *ut*, hors de, et de *math*, mouvoir. V. METTRE). Lancer, produire au dehors : ÉMETTRE *des rayons lumineux, des rayons caloriques.* ÉMETTRE *des sons.*

> Saturne, destructeur de l'œuvre de ses flancs,
> *Emettait* de son sein d'innombrables enfants.
> A. BARBIER.

— Fig. Manifester, formuler : ÉMETTRE *un vœu, des idées, des opinions.* ÉMETTRE *un vote. L'erreur qui parle par sentences* ÉMET *des oracles trompeurs; une assertion hardie nous trompe avec autorité.* (J. Joubert.)

— Fin. Mettre en circulation : ÉMETTRE *des billets de banque.* ÉMETTRE *des actions, des obligations.*

— Anc. jurispr. Interjeter : ÉMETTRE *appel comme d'abus.*

ÉMEULAGE s. m. (é-meu-la-je — rad. *émeuler*). Techn. Action d'émeuler la nacre.

ÉMEULÉ, ÉE (é-meu-lé) part. passé du v. Emeuler : *Nacre* ÉMEULÉE.

ÉMEULER v. a. ou tr. (é-meu-lé — du préf. *é*, et de *meule*). Techn. Passer à la meule, en parlant de la nacre : ÉMEULER *la nacre.*

ÉMEUT ou **ÉMEU** s. m. (é-meu — du lat. *emotus*, mis dehors). Faucon. Excrément d'oiseau de proie : *L'*ÉMEUT *de l'oiseau doit être blanc et clair.* (Complém. de l'Acad.)

ÉMEUTE s. f. (é-meu-te — rad. *ému*, part. du v. Emouvoir). Soulèvement populaire, tumulte séditieux : *Le vent d'une* ÉMEUTE *a toujours fait varier les Parisiens du nord au midi, sous tous les régimes.* (Balz.) *Les* ÉMEUTES *furent assez nombreuses sous la république romaine.* (Ourry.) *La Vendée est une grande* ÉMEUTE *catholique.* (V. Hugo.) *Danton contre Louis XVI, c'est l'insurrection; Hébert contre Danton, c'est l'*ÉMEUTE. (V. Hugo.) *Il y a l'*ÉMEUTE, *il y a l'insurrection; ce sont deux colères : l'une a tort, l'autre a droit.* (V. Hugo.) *Les* ÉMEUTES *raffermissent l'ordre en réunissant tous ses partisans.* (E. de Gir.) *On réprime l'*ÉMEUTE, *on lutte contre l'arbitraire.* (E. de Gir.)

> Toujours à mon oreille un bruit d'*émeute* tonne.
> BARTHÉLEMY.

> Mon volcan, c'est l'*émeute;* elle n'est point calmée
> Tant que sa tête garde un réseau de fumée,
> Et qu'on entend frémir, sur ce sol encor mou,
> Des bruits mystérieux sortis on ne sait d'où.
> BARTHÉLEMY.

> Et l'*émeute* paraît, l'*émeute* au pied rebelle,
> Poussant avec la main le peuple devant elle;
> L'*émeute* aux mille fronts, aux cris tumultueux,
> A chaque bond grossit ses rangs impétueux.
> A. BARBIER.

— Par ext. Tapage, désordre : *Les* ÉMEUTES *du parterre.*

— Par anal. Bruit tumultueux : *C'était autour de nous une* ÉMEUTE *de vagues.* (Chateaub.)

— *Faire émeute*, Faire grand bruit, soulever des discussions bruyantes :

> Vos vers tant lus, tant relus,
> *Ont fait émeute* au Parnasse;
> Publiez-les donc, de grâce,
> Afin qu'on n'en parle plus.
> MILLEVOYE.

— Rem. On prononçait autrefois, et l'on a même quelquefois écrit *émute :*

> Mars autrefois mit tout l'air en *émute.*
> LA FONTAINE.

> . . . . . . Grande est l'*émute*,
> On court, on s'assemble, on dispute.
> LA FONTAINE.

— **Syn. Émeute, insurrection, rébellion, révolte, soulèvement.** L'*émeute* n'est qu'un rassemblement tumultueux par lequel une certaine partie du peuple témoigne son mécontentement passager; elle se forme ordinairement d'elle-même, elle n'est pas longuement préméditée on y va sans armes, et souvent elle se dissipe d'elle-même, quoique dans certaines circonstances une simple *émeute* puisse devenir le signal d'une révolution. L'*insurrection* est beaucoup plus grave : c'est l'action de tout un peuple qui s'arme pour renverser un gouvernement dont il ne veut plus supporter le joug. On sait que les plus fougueux orateurs de nos assemblées révolutionnaires avaient posé en principe que l'*insurrection* est le plus saint des devoirs quand les droits du peuple sont méconnus par ceux qui sont chargés de faire ou d'exécuter les lois. La *rébellion* et la *révolte* marquent proprement le refus d'obéir aux lois ou à des ordres reçus; la *rébellion* est un état de guerre ouverte; elle suppose des actes de violence de part et d'autre; la *révolte* consiste surtout dans la résolution subite où l'on entre de résister par la violence. Sous un autre point de vue, la *rébellion* ne tend qu'à refuser l'obéissance, tandis que la *révolte* tend à renverser, à détruire. Mais l'une et l'autre ne supposent pas nécessairement un grand nombre de résistants. La *sédition* suppose des complots, des meneurs; elle est concertée, elle a un mot d'ordre, elle pousse le peuple à prendre les armes pour soutenir un parti organisé depuis longtemps. Le *soulèvement* participe à la fois de l'*insurrection*, de la *rébellion* et de la *révolte*, mais il en marque surtout le commencement ou la formation; on prévoit les *soulèvements* ou on les voit se former, mais on ne les attaque pas, on ne les dissipe pas, car, lorsqu'ils sont tout formés, ils prennent un autre nom.

ÉMEUTÉ, ÉE (é-meu-té) part. passé du v. Emeuter : *Peuple* ÉMEUTÉ.

ÉMEUTER v. a. ou tr. (é-meu-té — rad. *émeute*). Néol. Mettre en émeute : ÉMEUTER *le peuple.*

ÉMEUTI, IE (é-meu-ti, î) part. passé du v. Emeutir. Sollicité : *Dignité* ÉMEUTIE. ‖ Vieux mot. On a dit aussi ÉMUTI.

ÉMEUTIER, IÈRE adj. (é-meu-tié, iè-re — rad. *émeute*). Qui prend part à une émeute; qui excite à l'émeute. ‖ Qui appartient à l'émeute, qui a pour but l'émeute : *Il est un point de vue plus vrai, plus pur, plus élevé que toutes les déclamations et les conspirations* ÉMEUTIÈRES. (G. Sand.)

— s. m. Celui qui fait partie d'une émeute ou qui excite les autres à l'émeutet : *Une troupe d'*ÉMEUTIERS. *Le peuple excité par les* ÉMEUTIERS. *Polignac est un* ÉMEUTIER. (V. Hugo.)

ÉMEUTIR v. n. ou int. (é-meu-tir — rad. *émeut*). Faucon. Rendre l'émeut, décharger son ventre, en parlant de l'oiseau de chasse.

— A signifié Tousser, cracher.

— v. a. ou tr. Solliciter, briguer une dignité dans l'ordre de Malte : *Quand un chevalier a possédé dignement une commanderie pendant cinq ans, il peut en* ÉMEUTIR *une plus considérable qui vient à vaquer.* (Complém. de l'Acad.) ‖ On a dit aussi ÉMUTIR.

S'émeutir v. pr. Etre émeuti : *Le titre de bailli de Brandebourg* S'ÉMEUTIT *dans la langue d'Allemagne.* (Complém. de l'Acad.)

ÉMEUTITION s. f. (é-meu-ti-si-on — rad. *émeutir*). Action de solliciter une dignité dans l'ordre de Malte. ‖ On a dit aussi ÉMUTITION.

ÉMEX s. m. (é-mèkss — altér. du lat. *rumex*, patience, oseille). Bot. Genre de plantes, de la famille des polygonées, comprenant une seule espèce, qui croît en Europe et en Amérique.

EMFRAS, ville de l'Afrique orientale, dans l'Abyssinie, à 48 kilom. S. de Gondar, à l'E. du lac Dembea. Exportation de girofle et de civette